

Déplacements professionnels : la déduction des frais réels



Voici les barèmes forfaitaires que vous pouvez utiliser lors de votre déclaration de revenus aux mois d'avril et mai.

Pour les vélomoteurs, scooters et motocyclettes

C'est nouveau : cette année, le fisc crée un barème unique des frais kilométriques pour les contribuables se déplaçant sur un deux-roues motorisé (moto, scooter, motocyclette), sans distinguer le type de cylindrée.

| PUISSANCE FISCALE | FRAIS DE CARBURANT (PAR KM) |
|-------------------|-----------------------------|
| Moins de 50 CC | 0,038 € |
| De 50 à 125 CC | 0,078 € |
| Moins de 5 CV | 0,098 € |
| Plus de 5 CV | 0,136 € |

Pour les voitures thermiques, à hydrogène et hybrides

Le barème des frais kilométrique 2023 a été revalorisé de 5,4 %. Ce coup de pouce concerne 2,5 millions de contribuables. Selon les calculs effectués par Bercy, le gain moyen d'impôts peut atteindre 100 €.

| Puissance de la voiture | Jusqu'à 5 000 km | De 5 001 km à 20 000 km | Au-delà de 20 000 km |
|-------------------------|------------------|----------------------------|-------------------------|
| 3 CV et moins | d x 0,529 | (d x 0,316) + 1 061 | d x 0,369 |
| 4 CV | d x 0,606 | (d x 0,340) + 1 330 | d x 0,407 |
| 5 CV | d x 0,635 | (d x 0,357) + 1 391 | d x 0,426 |
| 6 CV | d x 0,665 | (d x 0,374) + 1 456 | d x 0,448 |
| 7 CV et plus | d x 0,696 | (d x 0,394) + 1 512 | d x 0,470 |

d = distance parcourue en kilomètres

Par exemple, si vous avez parcouru 5 000 km en 2022 pour vos déplacements professionnels avec une voiture de 3 CV fiscaux, vous pouvez déduire des frais kilométriques d'un montant de 2 645 \in (5 000 x 0,529).

Si vous avez parcouru 7 000 km à titre professionnel avec un véhicule de 5 CV fiscaux, vous pouvez déduire des frais kilométriques d'un montant de $(7\ 000\ x\ 0.357)+1\ 391=3\ 890\ \epsilon$.

Selon votre taux marginal d'imposition (11 %, 30 %, 41 % ou 45 %), l'économie peut être plus ou moins importante.

Les frais pris en compte...

Ces deux barèmes tiennent compte de la dépréciation du véhicule, des frais de réparation et d'entretien, des frais d'achat des casques de protections, des dépenses de pneumatiques, de la consommation de carburant et des primes d'assurance.

Qui peut y recourir?

Ces barèmes sont utilisables par :

- les salariés optant pour des frais réels et renonçant donc à l'abattement de 10% que le fisc applique automatiquement sur le montant des revenus pour compenser les frais professionnels (déplacement, nourriture...);
- les titulaires de bénéfices non commerciaux (BNC) déduisant de leurs revenus leurs frais de déplacements dus à l'exercice de leur profession.

Et ceux qui ne le sont pas

En revanche, ils n'intègrent pas les frais de péage, de garage ou de parking ni les intérêts annuels générés par l'achat à crédit du véhicule. Vous pouvez les ajouter sur justificatifs après avoir déduit la part des frais correspondant à votre usage privé. Le fisc pourra vérifier vos déclarations en contrôlant notamment les factures d'entretien et de réparation où figure le kilométrage.

Source - Merci pour l'info - avril 2023